

Portefeuille des projets de la Banque mondiale en cours d'exécution en Algérie

DÉVELOPPEMENT RURAL / ENVIRONNEMENT

Deuxième Projet emploi rural (prêt 71680)

Montant du prêt : 13,4 millions de \$EU
Date d'approbation : 29 avril 2003
Date d'entrée en vigueur : 28 novembre 2003
Date de clôture : 30 juin 2009
Agence d'exécution : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

La conception du projet a mis l'accent sur les objectifs fondamentaux de création directe et indirecte d'emplois. La création directe d'emplois vise à répondre au problème immédiat du chômage élevé dans la zone du projet. La création indirecte d'emplois vise à améliorer les options pour le développement à moyen et long terme d'emplois durables en augmentant et en diversifiant la production, à la fois agricole et hors agriculture, par le biais d'une demande accrue pour des services en amont et en aval. Le projet vise aussi à intégrer les femmes rurales dans ses activités en leur donnant un accès direct aux activités et par le biais d'activités spécifiques ciblant les femmes rurales tout en tenant compte des conditions socioculturelles existantes.

SECTEUR FINANCIER

Projet d'assistance technique au développement du crédit hypothécaire (prêt 71310)

Montant du prêt : 5,5 millions de \$EU
Date d'approbation : 27 juin 2002
Date d'entrée en vigueur : 17 mars 2003
Date de clôture : 31 Janvier 2007
Agences d'exécution : Société de garantie du crédit immobilier (SGCI), Société de refinancement hypothécaire (SRH), et Ecole supérieure de banque (ESB)

Le projet aide à renforcer l'environnement pour le bon fonctionnement d'un marché du crédit hypothécaire. Le projet contribue à : (a) mettre en place des mesures juridiques et administratives pour améliorer les droits de propriété, l'efficacité de la sûreté hypothécaire et le système des titres et de l'enregistrement des propriétés ; et (b) fournir une assistance aux institutions financières et à la formation du personnel opérationnel travaillant dans la branche du crédit hypothécaire.

Projet de modernisation de l'infrastructure du système financier (prêt 70690)

Montant du prêt : 5,2 millions de \$EU
Date d'approbation : 26 juillet 2001
Date d'entrée en vigueur : 3 septembre 2002
Date de clôture : 30 juin 2006
Agence d'exécution : Banque d'Algérie

Le principal objectif de développement de ce projet est de mettre en place une infrastructure plus efficace pour les services financiers de base en : (a) modernisant les systèmes de paiements interbancaires pour les transactions de grande valeur – pierre angulaire du développement du système des paiements ; et (b) établissant des normes et standards pour les systèmes futurs de paiements de faible valeur, y compris une chambre de compensation électronique. Pour améliorer l'infrastructure, le projet modernisera également les systèmes d'information de la Banque d'Algérie, et appuiera l'infrastructure des télécommunications pour servir les systèmes de paiements et les réseaux interbancaires et intra bancaires.

INFRASTRUCTURE

Projet d'assistance technique au secteur des transports (prêt 70730)

Montant du prêt : 8,7 millions de \$EU
Date d'approbation : 23 août 2001
Date d'entrée en vigueur : 27 août 2002
Date de clôture : 31 décembre 2007
Agence d'exécution : Ministère des Transports

Les objectifs sont de moderniser et développer les services et systèmes de transport et d'améliorer l'intégration des modes de transport. Les objectifs de développement du projet sont de : (a) établir un cadre politique et institutionnel qui facilitera la participation privée dans l'infrastructure (PPI); (b) démontrer la viabilité de l'intégration des concessions dans les transports à l'aide du lancement réussi de deux dispositifs BOT (Build-Operate-Transfer) pour le métro d'Alger et une installation portuaire; (c) renforcer la capacité du Gouvernement algérien à gérer et réguler le secteur des transports; et (d) réhabiliter les chemins de fer pour qu'ils contribuent mieux au coût efficacité du transport des personnes et du fret au niveau national.

OPERATIONS

Projet d'assistance technique dans le secteur énergie et mines (prêt 70480)

Montant du prêt : 18 millions de \$EU
Date d'approbation : 27 février 2001
Date d'entrée en vigueur : 18 août 2001
Date de clôture : 31 août 2007
Agences d'exécution : Ministère de l'Énergie et des Mines, SONATRACH, SONELGAZ, AEC.

L'objectif de développement du projet est d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa politique de réforme des secteurs de l'énergie et des mines, incluant: (a) des mesures destinées à améliorer l'efficacité de ces secteurs ; (b) l'introduction des forces du marché, le développement des ressources naturelles non exploitées, le traitement des problèmes de l'environnement ; et (c) l'allègement du coût financier des entreprises du secteur sur les finances publiques.

Projet de reconstruction d'urgence de la zone sinistrée d'Ain Temouchent (prêt 70230)

Montant du prêt : 82,7 millions de \$EU
Date d'approbation : 22 juin 2000
Date d'entrée en vigueur : 17 janvier 2001
Date de clôture : 31 Mai 2006
Agences d'exécution : Ministère de l'Intérieur

Les objectifs du projet sont : (a) de restaurer des conditions de vie normales et de croissance économique dans les zones affectées par le séisme dans la Wilaya de Ain Temouchent ; et (b) d'augmenter la capacité nationale de l'Emprunteur à répondre aux futures catastrophes naturelles.

Projet de réforme des télécommunications et du secteur postal (prêt 70270)

Montant du prêt : 8,7 millions de \$EU
Date d'approbation : 27 juin 2000
Date d'entrée en vigueur : 29 janvier 2001
Date de clôture : 31 décembre 2006
Agence d'exécution : Ministère de l'Information et des Technologies de la communication

Le projet de réforme des télécommunications et du secteur postal vise à créer un environnement qui favorise l'amélioration de l'accès à des services de communications efficaces et abordables en ouvrant les secteurs des télécommunications et des postes à la concurrence et à la participation privée. Le projet vise à : (a) établir un nouveau cadre juridique et réglementaire ; (b) mettre en place une politique de libéralisation progressive du secteur ; (c) financer une stratégie détaillée de transaction et commercialisation pour la privatisation de l'opérateur des télécommunications et en garantir la neutralité et le bon déroulement ; et (d) élaborer une stratégie d'ensemble du développement des postes en vue d'assurer la compétitivité et la modernisation à long terme des services postaux.

Projet de réduction de la vulnérabilité urbaine de la Wilaya d'Alger aux catastrophes naturelles (prêt 71390)

Montant du prêt : 10,8 millions de \$EU
Date d'approbation : 8 août 2002
Date d'entrée en vigueur : 4 février 2003
Date de clôture : 28 février 2007
Agence d'exécution : Ministère de l'Intérieur

Le projet aidera le Gouvernement à répondre à la situation d'urgence provoquée par les inondations du 10 novembre 2001. Les principaux objectifs sont de : (a) réduire la vulnérabilité urbaine aux catastrophes naturelles, y compris la reconstruction de logements dans les zones prioritaires du Massif Bouzareah dans la Wilaya d'Alger ; et (b) renforcer la capacité nationale de gestion des catastrophes (y compris l'état de préparation et de réponse à court terme et les mesures de réduction des catastrophes à long terme).

SECTEUR PUBLIC

Projet de modernisation du système budgétaire (prêt 70470)

Montant du prêt : 18,4 millions de \$EU
Date d'approbation : 6 février 2001
Date d'entrée en vigueur : 17 juillet 2001
Date de clôture : 28 février 2009
Agence d'exécution : Ministère des Finances (Direction générale du budget)

Le principal objectif du projet est de moderniser et d'élargir la capacité du Ministère des Finances à déléguer ses fonctions de gestion des dépenses essentielles et de conseils de politique économique. Le projet vise à soutenir les institutions et organisations financières qui favorisent la croissance dans le contexte d'une économie de marché démocratique en assurant : (a) une déclaration transparente et complète de la distribution des ressources publiques, fermement ancrée à la situation économique du pays ; (b) un cadre pour le choix des dépenses stratégiques utilisant la meilleure information possible, conformément aux bonnes pratiques internationales ; et (c) un instrument qui favorise l'exécution efficace et rationnelle du budget ainsi qu'une rétro information ponctuelle et fiable pour assurer des contrôles solides et une discipline budgétaire globale.